

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0769 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NASSI RAHAL

Date de naissance : 01-01-1949

Adresse : 47 RUE 133 GROUPE "N" OULFA CASA

Tél. : 06 62 790607 Total des frais engagés : 100000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MEDECIN EXPERT
Dr. CHAFIK
Bd Oued Jorf - Rabat
Rue 69 N° 14 Oulfa
Tel: 05 21 90 51 63

Date de consultation : 10/03/91

Nom et prénom du malade : MASSI FATIMA Age : 29/12/53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DIABETE + Append. O.L.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGA Le : 10-03-2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/03/21	g		1000H	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

PHARMACIE MOULOUYA

ZEKRI Abdellatif

Doctor en Pharmacie

220-222-24 Bd Oued Moulaya

Casablanca - Tél: 0522.90.51.13

ICE: 00229122000071

Date

Montant de la Facture

16/03/21

886,32

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

EXPERT ASSERMENTÉ PRÈS LES TRIBUNAUX
Diplômé de l'Université de Montpellier 1
PRÉVENTION ET DÉPISTAGE EN GYNÉCOLOGIE
ÉCHOGRAPHIE

خبرير محلف لدى المحاكم
خريج جامعة مونبليي 1
الفحص بالصدى

Mle 0769

PHARMACIE WILAYAT
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
Casablanca - Tel: 0522.90.51.13
ICE: 002220000071

Casablanca, le : 10/08/2021

NASSI FATHIA

92,10 x 6

- Anarel 3mg

19,90 x 3 15 x 2

- ADOL 1g

27,10 x 3 9 g

- Cardiospor 100

168,20

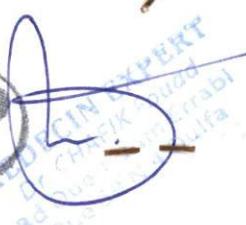
- Aufment 5mg

22,70

- Rinosin

T= 886,30

CT Max



AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

LOT : 20E002
PER.:03 2023

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10

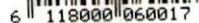


6 118000 060017

LOT : 10E001
PER.:10 2022

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

LOT : 9MA014
PER.:04 2022

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

LOT : 20E003
PER.:08 2023

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

LOT : 20E002
PER.:03 2023

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

LOT : 20E002
PER.:03 2023

AMAREL 3MG
CP B30

P.P.V : 92DH10



6 118000 060017

19,80

19,80

19,90

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

PPU: 168,20 DH
LOT: 644830
PER: 12/21



168,20